

# Code de conduite des partenaires commerciaux d'Arjo

## Introduction

### Généralités

Le code de conduite des partenaires commerciaux d'Arjo (le « code Arjo ») fixe des exigences pour ses partenaires commerciaux et se fonde sur les principes du Pacte mondial des Nations unies, les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que sur des normes et des lignes directrices internationales.

Le code Arjo comprend trois domaines principaux : les droits de l'homme et les conditions de travail, l'environnement, l'éthique des affaires et la lutte contre la corruption.

### Partenaires commerciaux

Toute référence aux partenaires commerciaux dans le code Arjo désigne les agents, les représentants commerciaux, les consultants, les entrepreneurs, les distributeurs, les intermédiaires, les partenaires de service, les fournisseurs et les prestataires qui représentent les biens ou les services d'Arjo.

### Respect des lois et règlements

Les partenaires commerciaux doivent se conformer à toutes les lois, règles et réglementations applicables dans les pays où ils exercent leurs activités. Arjo attend de ses partenaires commerciaux qu'ils se conforment au code Arjo, même si celui-ci prévoit des normes plus strictes que celles requises par les lois, règles et réglementations applicables. Si le code Arjo est en contradiction avec ces normes, les partenaires commerciaux doivent en informer Arjo dans les plus brefs délais.

Les exigences du code Arjo relatives au personnel des partenaires commerciaux s'appliquent à tous les travailleurs des partenaires commerciaux, y compris les travailleurs contractuels, migrants, étudiants et temporaires, ainsi qu'aux employés directs.

### Mise en œuvre, suivi et audit

Il incombe à chaque partenaire commercial de satisfaire aux exigences du code Arjo et de les transmettre à ses propres partenaires commerciaux.

Les partenaires commerciaux doivent veiller à ce que leurs propres partenaires commerciaux respectent le code Arjo, lorsque cela est applicable.

Arjo s'efforce de collaborer avec ses partenaires commerciaux afin d'améliorer les performances et le respect du code Arjo. En cas de non-respect, les partenaires commerciaux doivent immédiatement informer Arjo et prendre les mesures qui s'imposent.

Les partenaires commerciaux doivent vérifier leurs propres activités afin de s'assurer qu'elles sont conformes au code Arjo. Arjo attend des partenaires commerciaux qu'ils autorisent Arjo, ou un tiers autorisé par Arjo et raisonnablement approuvé par les partenaires commerciaux, à effectuer des audits et des évaluations des activités des partenaires commerciaux en rapport avec le code Arjo. Les partenaires commerciaux peuvent demander que les parties impliquées dans un tel audit concluent un accord de confidentialité.

Si un tel audit ne révèle pas une conformité totale, les partenaires commerciaux doivent prendre des mesures correctives immédiates.

### Conséquences en cas de violation

Arjo a le droit de mettre fin à la relation avec les partenaires commerciaux en cas de non-respect persistant du code Arjo ou de refus répété et injustifié de fournir les informations requises. En cas de non-respect grave, Arjo se réserve le droit de prendre des mesures immédiates et de mettre fin à l'accord et à la relation d'affaires avec les partenaires commerciaux.

### Droits de l'homme et conditions de travail

Arjo attend de chaque partenaire commercial qu'il respecte et soutienne les droits de l'homme et les conditions de travail internationales et qu'il évite de causer, de contribuer ou d'être lié à des impacts négatifs sur les droits de l'homme.

Les partenaires commerciaux s'engagent à :

- ne pas participer ou bénéficier d'une forme quelconque de travail forcé ou d'autres formes de travail involontaire, y compris les travailleurs asservis, la traite des êtres humains, les travailleurs illégaux, l'esclavage moderne, les prisonniers ou d'autres travailleurs non rémunérés,
- ne pas participer à une forme quelconque de travail des enfants, ne pas y recourir et ne pas en tirer profit,
- ne pas soumettre ses employés à une forme quelconque de discrimination, de harcèlement, de menace et/ou d'oppression, y compris en ce qui concerne les pratiques d'embauche et d'emploi,

- défendre le droit à la liberté d'association et à la négociation collective, y compris le droit de former des syndicats et d'autres organisations de travailleurs et d'y adhérer sans harcèlement ni ingérence,
- veiller à ce que les heures de travail normales et les heures supplémentaires soient conformes aux lois et réglementations applicables, et offrir des salaires qui répondent aux besoins fondamentaux et assurent un revenu discrétionnaire,
- fournir à ses employés un environnement de travail sûr et sain et, le cas échéant, des installations de logement sûres et saines, et documenter toutes les blessures/accidents liés au travail,
- veiller à ce que son personnel de sécurité respecte les droits de l'homme et la dignité de tous les individus, et
- accepter la position d'Arjo sur les minerais de conflit, disponible sur le site web d'Arjo, et fournir des informations adéquates sur l'approvisionnement en minerais, en s'assurant que si les minerais proviennent d'une zone de conflit, ils sont issus de sources exemptes de conflit.
- à n'offrir ni accepter aucun avantage ou autre moyen d'obtenir un avantage indu ou inapproprié (y compris, mais sans s'y limiter, de l'argent liquide, des cadeaux non monétaires, des voyages d'agrément ou des services et commodités de toute autre nature),
- prévenir les situations de conflit d'intérêts susceptibles de compromettre la crédibilité des partenaires commerciaux à l'égard d'Arjo ou la confiance d'autres parties extérieures à l'égard d'Arjo, et signaler ces situations à Arjo,
- respecter et se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de concurrence et ne pas entamer de discussions ou de contrats avec des concurrents concernant les prix, le partage du marché ou d'autres activités similaires,
- respecter les droits de propriété intellectuelle d'Arjo (par exemple, les droits d'auteur, les brevets et les marques commerciales) et protéger les informations d'Arjo en les protégeant contre la fraude, la divulgation inappropriée, l'utilisation abusive et le vol,
- respecter la vie privée des consommateurs, des employés et des tiers, conserver en toute sécurité les données personnelles et ne les divulguer qu'aux personnes dûment autorisées à les recevoir, sauf si la divulgation est requise par la loi, et
- soutenir l'engagement d'Arjo à fournir des solutions, des produits et des services durables et à faire tout son possible pour toujours maintenir la sécurité des produits et des patients.

## Environnement

Arjo attend de chaque partenaire commercial qu'il gère ses activités de manière responsable en ce qui concerne les risques et les impacts environnementaux et qu'il adopte une perspective de cycle de vie dans ses activités.

Les partenaires commerciaux s'engagent à :

- obtenir et maintenir tous les permis et licences requis en matière d'environnement et se conformer aux exigences liées à ces permis et licences,
- faire tout leur possible pour réduire l'impact négatif de leurs activités sur l'environnement, y compris, mais sans s'y limiter, les émissions et les déchets, et
- adopter une approche structurée et systématique pour minimiser et atténuer tout effet néfaste qu'ils pourraient avoir sur l'environnement, directement ou indirectement.

## Éthique des affaires et lutte contre la corruption

Arjo attend de chaque partenaire commercial qu'il mène ses activités dans le respect de toutes les lois et réglementations applicables et qu'il adhère aux normes internationalement reconnues en matière d'éthique des affaires et de lutte contre la corruption.

Les partenaires commerciaux s'engagent à :

- ne pas s'engager ou tolérer toute forme de corruption, de pots-de-vin, d'extorsion ou de détournement de fonds,

## Signalement des cas de non-conformité à Arjo

Dans le cadre de la relation entre Arjo et les partenaires commerciaux, si un partenaire commercial ou l'un de ses employés ou partenaires commerciaux estime qu'Arjo n'agit pas conformément à ses propres exigences, Arjo encourage à faire part de ces préoccupations à la personne de contact d'Arjo. En cas de violations graves, lorsqu'un tel signalement n'est pas concevable, un rapport anonyme peut être effectué auprès du service de dénonciation d'Arjo, accessible via ce lien : <https://report.whistleb.com/fr/arjo>.

Nous confirmons par la présente que nous respecterons les principes et les exigences du code Arjo.

---

Date

---

Nom & Signature

---

Fonction

---

Entreprise